



Concertation garantie par



Niort le 15/12/2025



**Deux-Sèvres Nature Environnement** est une association à but non lucratif. Créée en 1969, elle a pour objet de participer à l'inventaire des richesses naturelles du département et de concourir à la protection de la nature, de ses ressources pour éviter les destructions du patrimoine naturel et les atteintes à l'environnement.

## Le point de vue de Deux-Sèvres Nature environnement :

Nous sommes **réservés** sur ce projet car il fait intervenir cinq acteurs économiques très différents et des technologies en cours de développement (captage, transport, stockage). C'est un défi technique sans précédent en France. Il nous semble que toutes les « briques technologiques » de ce projet ne sont pas encore assurées. Pour nos territoires ruraux, fortement impactés par des infrastructures énergétiques (projets RTE de raccordement de l'éolien en mer, raccordements des méthaniseurs et parcs éoliens, postes sources électriques, projets de batteries lithium...) et de transport (LGV, autoroutes), cette infrastructure linéaire va impacter encore un peu plus les espaces naturels et agricoles des Deux-Sèvres.

**Deux-Sèvres Nature Environnement**  
48 rue Rouget de Lisle –  
79000 Niort – France  
Tél : 05 49 73 37 36  
<https://dsne.org>



Concertation garantie par



## Contribution de Deux-Sèvres Nature Environnement

**Participation à la concertation :** Notre association, située en Deux-Sèvres, dialogue déjà avec la cimenterie d'Airvault au travers de diverses actions (Commission de suivi de site, réalisation de plans de gestion du site...). Nous avons constitué un **groupe de travail** pour suivre le projet GOCO2 car il va impacter la partie nord-est de notre département. Le gazoduc traversera Gatine puis le Bocage Bressuirais entre Airvault et Cholet.

DSNE a participé activement à la concertation. Nous avons rencontré les responsables de NATRAN le 18 septembre pour avoir des informations sur le tracé et les impacts de la construction du pipeline sur notre territoire et sur le calendrier du projet. Nos représentants ont assisté aux réunions publiques qui se sont tenues le 14 octobre à Airvault et le 18/11 à Argentonay.

**Observations :** Cette phase de concertation était bien trop courte avec trop peu de réunions publiques (2 en 79) alors que de nombreuses communes seront traversées. Nous notons que les réunions publiques ont permis un bon dialogue avec les porteurs de projets. Des documents ont été remis aux participants pour expliquer les enjeux et le calendrier de cette concertation.

### Projet dans sa globalité :

Nous notons que c'est le premier projet de ce type en France. Il fait intervenir 5 acteurs différents (Heidelberg Materials, Lafarge Ciments, Lhoist, NaTran et Elengy). Chaque intervenant aura la charge d'une partie du projet et devra maîtriser des technologies parfois au stade de démonstration (voir site INERIS).

La complexité du projet est donc difficile à appréhender dans sa globalité pour les citoyens et les associations locales.

**DSNE a demandé que des retours d'expériences des pays qui utilisent ces techniques soient présentés.**



Concertation garantie par



Le GIEC indique que sans action forte pour diminuer les gaz à effet de serre (GES), le climat planétaire va s'emballer et cela aura des impacts irréversibles sur la survie de l'espèce humaine et de la biodiversité. Il indique que nous avons **de très nombreux leviers** pour atteindre la neutralité carbone, le stockage du CO<sub>2</sub> n'est qu'un choix ultime.

Nous ne contestons pas la finalité de ce projet ni les réels efforts des entreprises pour faire baisser leurs émissions : la modernisation du site d'Airvault vise une émission de 400 kg de CO<sub>2</sub> par tonne de ciment d'ici 2030, contre 629 kg actuellement en France. L'objectif de GOCO<sub>2</sub> est d'éviter, à partir de 2031, le rejet dans l'atmosphère de 2,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, 5,8 Mt/an à l'horizon 2050 pour 2,5 milliards d'€. Nous disons juste que les solutions technologiques ne doivent être envisagées qu'en dernier recours. **Les fonds de la taxe carbone devraient être prioritairement fléchés vers les solutions basées sur la nature (restauration de sols agricoles, replantation de haies, restauration des zones humides...)**

Pour réaliser la capture du CO<sub>2</sub>, il faudra augmenter massivement la puissance électrique du site d'Airvault avec l'apport d'une ligne de 225 000 volts (90 000 volts aujourd'hui). L'approvisionnement en électricité va se faire depuis les centrales nucléaires régionales de Chinon ou Civaux voire Braud St Louis qui ont déjà dépassé l'âge prévu de fonctionnement. On estime que le secteur cimentier français aura besoin de 1,3 TWh/an supplémentaires d'ici 2030 uniquement pour le captage de CO<sub>2</sub>.

#### Observations :

- Des fuites peuvent cependant advenir à chaque étape du processus (captation, transport, injection). Aux États-Unis en février 2020, un carbodyc a rompu à la suite d'un mouvement de terrain. Des préoccupations persistent également quant à la sécurité, à l'accès et au dimensionnement des méthodes de séquestration.
- Nous observons que très peu d'informations nous ont été fournies sur le stockage du CO<sub>2</sub> en mer du Nord lors de cette concertation. **Nous demandons des compléments d'information sur l'injection et le suivi des sites en mer du Nord.**
- Nous demandons **des engagements forts de la filière du béton** pour intégrer des notions de **sobriété** et **des solutions alternatives** au tout béton (matériaux biosourcés et recyclés). Le CCS ne doit pas être une "licence pour continuer comme avant" ni freiner la recherche de solutions plus radicales (changement de modèle) en prolongeant la durée de vie de technologies polluantes grâce à cette "rustine" technologique.



Concertation garantie par



## Impacts environnementaux du gazoduc :

Ce projet de canalisation va traverser une grande partie du nord des Deux-Sèvres (Gâtine et bocage Bressuirais). Ces secteurs riches en haies et en zones humides sont déjà fortement impactés par l'industrialisation de l'agriculture et les grands projets énergétiques et de transports (routes, urbanisation, canalisations pour le gaz, l'eau, l'électricité...). Nous pouvons observer la disparition de linéaires de haies et la destruction de zones humides. À ce jour nous ne connaissons pas le tracé exact du projet de gazoduc piloté par NATRAN. La largeur de la bande de pré-étude sur le secteur Airvault Cholet est de 4 km. Des études plus approfondies et la démarche ERC vont permettre d'affiner le tracé de moindre impact. La canalisation étant enterrée à 1 mètre, des baux de servitude devraient être mis en place (DUP sur 14 m de large).

### OBSERVATIONS :

- Aucun arbre de haut jet ne pourra pousser sur cette bande de terrain (seuls des arbrisseaux). **Nous signalons nos craintes sur la disparition de linéaires de haies et de boisement ainsi que pour les zones sensibles traversées.**
- Des zones humides et des rivières devront être traversées, nous exprimons nos craintes pour ces écosystèmes très fragiles.
- De nombreuses procédures doivent être menées : Loi sur l'eau. Etude d'impacts (+ Natura 2000) Mise en compatibilité des documents d'urbanisme Demande dérogation espèces protégées. Fouilles préventives archéologiques. Demande abattage. Etude Faune, flore, habitats. Accords avec les agriculteurs (indemnités). **Nous demandons que soient mis en ligne le calendrier et le suivi de ces démarches car il est impossible pour les citoyens et les associations d'avoir une vision d'ensemble des procédures.**
- DSNE demande la mise en place **d'un observatoire environnemental sur le long terme.** Des mesures spécifiques pour encadrer la compensation (harmonisation sur les territoires). Nous demandons un engagement sur le suivi des compensations (Comme LISEA).

### CONCLUSION :

DSNE a **beaucoup d'interrogations sur ce projet**, comme d'autres APNE et de nombreux citoyens. La concertation mise en place a permis de répondre en partie à nos questions mais il reste des points



**Concertation garantie par**



à éclaircir pour bien **appréhender l'intérêt ou non de ce projet**.  
Nous avons toujours de **fortes craintes** sur les impacts  
environnementaux sur nos zones agricoles et naturelles, de la  
création du gazoduc, présenté comme une « autoroute du gaz ».